



31 rue Gauthey
75017 Paris
01 42 28 50 38

scuf.omnisports@free.fr

Procès-Verbal de la 135^{ème} Assemblée Générale du SCUF du 15 décembre 2021

La 135^{ème} Assemblée Générale de notre association s'est déroulée le mercredi 15 décembre 2021 à 18 heures 30 dans la Mairie du 8^{ème} arrondissement de Paris, rue de Lisbonne. Une feuille de présence a été émargée par les participants à leur entrée en séance.

Sont présents 19 membres.

Sont représentés 75 membres.

L'assemblée pouvant légalement délibérer, elle a commencé à 18 heures 45, sous la Présidence de Lionel Busson qui rappelle que les points suivants figuraient à l'ordre du jour :

1- Election du bureau de l'assemblée.

2- Approbation du projet de traité d'apport partiel d'actif (section Athlétisme) signé entre le CS TERNES et le SCUF en date du 5 novembre 2021.

3- Questions diverses

En préambule, le Président rappelle, également, que la convocation à cette Assemblée Générale et tous les documents afférents aux points de l'ordre du jour et permettant aux membres de préparer leurs votes, ont été affichés au siège de l'association et publiés sur le site du SCUF, le 29 novembre 2021.

Puis la première résolution qui concerne l'approbation de la composition du bureau de l'assemblée est mise aux voix

Première résolution

L'Assemblée Générale désigne les membres composant le Bureau de l'Association composé de MM Lionel Busson (Président), Etienne Ousteau (Vice-Président), Pascal Wagner (Trésorier) et José Degli-Esposti (Secrétaire Général) comme membres du bureau de cette Assemblée.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président donne lecture du rapport à l'assemblée sur l'opération d'apport partiel d'actifs. Après avoir demandé si un membre de l'assemblée souhaitait prendre la parole, le Président met aux voix la résolution suivante

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Président et du projet de traité d'apport partiel d'actifs de la section d'athlétisme du CS Ternes au Sporting Club Universitaire de France, signé le 5 novembre 2021 et ayant fait l'objet d'une parution dans un journal d'annonces légales du département de Paris, en date du 8 novembre 2021 et qui valorise le dit apport à 1 euro, approuve ce projet dans toute ses composantes juridiques et financières.

Elle confère tous pouvoirs au Président pour faire tous constats concernant les actifs définitivement apportés ainsi que les éventuels passifs restant à charge, signer tous actes réitératifs et plus généralement faire le nécessaire aux fins des présentes.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Après approbation de toutes les résolutions inscrites à l'ordre du jour, le Président demande si des questions diverses sont appelées à être débattues. En l'absence de questions le Président décide de clôturer la 135^{ème} assemblée générale du SCUF.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale a pris fin à 19h15.

*Certifié conforme
à l'original*

